

**Le top 3 de ce que les cabinets d'avocats devront proposer à leurs clients en 2017**

Sous le titre « Les principaux chantiers juridiques de 2017 », un article publié le 13 janvier sur le site Les Echos Business donne son avis sur ce que seront quelques-uns des grands chantiers des directions juridiques en 2017<sup>[1]</sup>. Or, si ces chantiers ont été identifiés pour les directions juridiques, ce sont ces mêmes chantiers sur lesquels les avocats devront être présents et opérationnels pour aider leurs clients.

**Sapin : des offres nouvelles à créer**

Sapin II est devenu synonyme de « compliance » pour les entreprises et pour les avocats français. Cette notion, bien maîtrisée par les anglo-saxons, reste relativement neuve pour celles des entreprises françaises qui sont peu présentes à l'international. Pour les avocats, le défi ne consiste pas seulement à accompagner leurs clients pour prendre en compte un nouveau texte de loi, comme ils le feraient d'habitude. Sapin II pose la question de la capacité du cabinet d'avocats à proposer une offre à la fois compétitive et adaptée. La « compliance », ou la conformité, pose des questions telles que la cartographie des risques de l'entreprise ou des systèmes d'alerte interne. Les cabinets sont-ils structurés et outillés pour concevoir et proposer des offres qui parviendront à la fois à identifier, analyser et traiter les problèmes ? Les taux horaires élevés qui sont bien tolérés pour le travail transactionnel à fort enjeu sont bien moins adaptés lorsqu'il s'agit d'accompagner l'entreprise dans un travail minutieux au long cours.

L'enjeu est de taille car d'autres métiers du conseil ainsi que des prestataires spécialisés aiguisent leurs armes et leurs arguments commerciaux pour devenir les acteurs d'un marché en pleine expansion. Or, l'appréciation du risque juridique est bien le domaine de l'avocat. Il est indispensable que celui-ci parvienne à monter des offres compétitives qui lui éviteront d'être marginalisé ou cantonné à un rôle de sous-traitant.

De telles missions imposeront probablement une réflexion sur le modèle économique du cabinet. Création d'une marque fille pour gérer les missions à marge plus faible, mobiliser des avocats qui ne font pas partie de l'effectif habituel du cabinet... sont quelques-unes des pistes auxquelles les cabinets commencent à réfléchir.

**Les données personnelles : tous concernés**

À l'heure où les parts de marché et le chiffre d'affaires se gagnent en ligne, le fichier client est devenu une des armes les plus précieuses pour toutes les entreprises. Même si le règlement européen sur la protection des données n'entrera en vigueur qu'en 2018, l'ampleur des changements annoncés exigera une anticipation de la part des entreprises et donc de leurs avocats. Ce chantier concernera toutes les entreprises et pas seulement celles qui font de l'e-commerce.

**S'appuyer sur l'intelligence artificielle : s'approprier la technologie**

L'article des Echos Business évoque la place grandissante de la transformation numérique dans le quotidien du juriste d'entreprise et déclare qu'en contractant avec les legaltech, les directeurs juridiques pourront permettre à leurs équipes de se débarrasser de certaines tâches au profit de missions à plus forte valeur ajoutée. C'est sans doute vrai. Le journaliste a réalisé son article à partir d'entretiens avec d'éminents directeurs juridiques dont David Zeitoun, directeur juridique d'Unibail-Rodamco et vice-président de l'AFJE (Association française des juristes d'entreprise). Or, ce propos est aussi une alerte. L'avocat doit prendre place dans la réflexion de la direction juridique sur l'utilisation de ces nouveaux moyens. Ceci implique que les avocats soient au courant de ce que propose le marché et surtout qu'ils réfléchissent à la manière dont ces technologies peuvent être intégrées dans leurs propres offres. Le maintien de la compétitivité des cabinets est à ce prix.

**Dominic Jensen**

<sup>[1]</sup>  
<http://business.lesechos.fr/directions-juridiques/metier-et-carriere/profils/0211686250745-les-principaux-chantiers-juridiques-de-2017-304503.php?iQ4IUUSSGFOIfAlq.99>